

KIS ZSUZSA ESZTER

Doctorante, Université de Szeged, Hongrie/
Ecole Normale Supérieure de Lyon, France

La liberté, un principe primordial de la conception du pouvoir de Montesquieu

La liberté est une notion fondamentale au siècle des Lumières, thème de discussion des philosophes. L'*Encyclopédie* consacre à ce mot vingt-huit colonnes. Elle est aussi quasiment le thème principal des œuvres de Montesquieu. L'envie de liberté et le refus du despotisme se font sentir tout au long des *Lettres persanes*¹, non seulement à travers les femmes d'Usbek enfermées au sérail, mais aussi à travers le personnage d'Usbek lui-même fuyant le despotisme de son pays. Nous allons étudier la question de la liberté dans les contes orientaux de Montesquieu, notamment dans les histoires insérées des *Lettres persanes*, c'est-à-dire l'histoire des Troglodytes relatée dans les lettres 11-14, l'histoire d'Aphéridon et Astarté, connue également sous le nom d'histoire des Guèbres, de la lettre 65, et le conte d'Anaïs et Ibrahim, qui se situe à la lettre 135. Ce sont les trois histoires insérées que la critique reconnaît traditionnellement comme contes. Mais nous avons intégré au corpus deux autres histoires, que nous considérons comme contes philosophiques ou encore 'anecdotes', ayant une portée philosophique. Il s'agit notamment du conte sur Mohamed et l'origine de l'impureté, de la lettre 17, et de l'anecdote sur la femme indienne qui se situe à la lettre 120. Les contes sont insérés dans l'œuvre à égale distance, pour pouvoir divertir le lecteur, le laisser souffler après ou avant les thèmes plus graves. Ils illustrent les propos philosophiques des autres lettres sur un ton badin, tout en témoignant d'une réflexion profonde de l'auteur. Nous avons intégré également dans notre corpus deux contes autonomes de Montesquieu, l'*Histoire véritable*² (1730) et *Arsace et Isménie*³, qu'il a commencés à écrire en 1742. Montesquieu, dans *De l'esprit des lois*⁴ distingue la liberté philosophique (opinion que l'on a d'exercer sa volonté) de la liberté politique, entendue comme opinion que l'on a de sa sûreté. Cette distinction est valable pour son œuvre théorique, mais notre étude se limite à des œuvres de fiction. Nous avons fait également une distinction entre la liberté personnelle et la liberté politique, mais cette distinction, due également à la différence des deux genres littéraires, ne suit

¹ Pour les citations nous utilisons comme édition de référence "Lettres persanes", dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, t. 1, éd. dirigée par Jean Ehrard et Catherine Volpilhac-Augier, Oxford-Napoli, Voltaire Foundation-Istituto Italiano, 2004. Nous respectons l'orthographe et la numérotation des lettres de l'édition mentionnée. (Dans la suite *Lettres persanes*)

² Nous utilisons comme édition de référence *Histoire véritable*, éd. dirigée par Roger Caillois, Droz, Genève, Giard, Lille, 1948.

³ Notre édition de référence est celle d'"Arsace et Isménie", dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, éd. dirigée par André Masson, t. 3, Nagel, Paris, 1955. (Dans la suite *Arsace et Isménie*)

⁴ Nous utilisons comme ouvrage de référence "De l'esprit des lois", dans *Œuvres complètes*, Nagel, Paris, 1950, t. 1 (dans la suite *De l'esprit des lois*).

pas précisément la distinction donnée de Montesquieu dans *De l'esprit des lois*. C'est pour cette raison que nous transformons la notion de "liberté philosophique" en "liberté personnelle" qui, selon nous, sied mieux au genre du conte.

La liberté personnelle

La liberté personnelle, philosophique, se fait paradoxalement sentir dans les contes insérés surtout par son absence ou par sa négation. Les femmes d'Ibrahim, de même qu'Astarté, dans l'histoire d'Aphéridon et Astarté, font écho aux femmes enfermées dans le sérail d'Usbek. Elles sont la représentation de l'envie de liberté. La libre disposition de soi est une question-clé de l'histoire des Guèbres. La séparation des deux amants par leur père, le mariage forcé d'Astarté avec un eunuque et sa conversion au mahométisme témoignent d'un manque de liberté individuelle : "en perdant votre Religion, vous avez perdu votre liberté, votre bonheur, & cette précieuse égalité, qui fait l'honneur de votre sexe"⁵. Le mariage avec un eunuque est une idée paradoxale, qui permet à l'auteur de sensibiliser le lecteur au despotisme, excessif, illogique et inutile. Le mari eunuque devient l'incarnation idéale du despote, qui profite de son pouvoir de manière insensée et brutale. La liberté individuelle est niée par la religion musulmane, et la confrontation directe des mœurs musulmanes et guèbres illustre bien que la religion musulmane impose les siennes aux guèbres, en les obligeant ainsi à vivre dans la "crainte"⁶, qui est propre au despotisme, Montesquieu va jusqu'à employer le mot « joug »⁷.

La limitation de la liberté est accentuée également par le sentiment de l'enfermement, qui redouble l'enfermement des femmes d'Usbek : "Les murailles qui vous tiennent enfermées, ces verroux & ces grilles, ces misérables gardiens qui vous observent me mettent en fureur : comment avez-vous perdu la douce liberté dont jouissiez vos ancêtres ?"⁸ De même, le port du voile qui sépare les amants et empêche leur communication : "des yeux de Linx ne l'auroient pas pû découvrir ; tant elle étoit enveloppée d'habits & de voiles ; et je ne pûs la reconnoître qu'au son de sa voix."⁹ Dans ce conte inséré, c'est la religion musulmane qui devient la cause de la perte de liberté. Elle est présentée comme une religion intolérante et conquérante, fondée sur la crainte, et rivale du zoroastrisme : "Mon pere étonné d'une si forte sympathie, auroit bien souhaité de nous marier ensemble, selon l'ancien usage des Guebres introduit par Cambyse : mais la crainte des Mahometans, sous le joug desquels nous vivons, empêche ceux de notre Nation de penser à ces Alliances saintes, que notre Religion ordonne plutôt qu'elle ne permet [...]"¹⁰. Ainsi, elle est l'image du despotisme qui réduit la femme à être "l'esclave d'un esclave"¹¹. L'expression de Montesquieu utilisée dans *De l'esprit des lois*, à propos des femmes vivant dans les Etats despotiques rejoint cette idée, car elles y "doivent être extrêmement esclaves"¹².

⁵ *Lettres persanes*, lettre 65, p. 310.

⁶ Op. cit., lettre 65, p. 307.

⁷ Ibid.

⁸ *Lettres persanes*, lettre 65, p. 310.

⁹ Op. cit., lettre 65, p. 309.

¹⁰ *Lettres persanes*, lettre 65, p. 307-308.

¹¹ Op. cit., lettre 65, p. 310.

¹² *De l'esprit des lois*, livre VII, chap. 9, "De la condition des femmes, dans les divers

Selon Aurélia Gaillard, le conte d'Aphéridon et Astarté est "l'histoire d'une démystification et d'une libération (religion mahométane et despotisme étant ici superposables)"¹³, Astarté devient doublement libérée, en son corps comme en son esprit : "Mais vous qui avez sçu rompre les chaines que mon esprit s'étoit forgées ; quand rompez-vous celles qui me lient les mains ?"¹⁴

L'esclavage moral établi par le mariage avec l'eunuque est doublé d'un esclavage physique. Aphéridon, pour libérer son amant se vend et vend aussi sa fille nouveau-née au marchand. Astarté apprenant à son tour qu'elle a regagné sa liberté au prix de celle d'Aphéridon et de sa fille, demande au marchand de pouvoir redevenir son esclave. Les deux protagonistes renoncent donc à leur liberté par libre choix, par amour pour l'autre : "Je vous demande, dit-elle [au marchand], la servitude, comme les autres vous demandent la liberté [...]. Malheureux, dit-elle [à Aphéridon], as-tu pensé que je pusse accepter ma liberté aux dépens de la tienne ?"¹⁵ Bien qu'ils aient perdu leur liberté, ils se réconfortent dans le renoncement à soi, et nous pouvons en dégager l'idée d'un bonheur qui trouve sa source dans l'altruisme : "Nous nous soulagions l'un & l'autre dans les travaux de la servitude, & j'étois charmé lorsque j'avois pû faire l'ouvrage, qui étoit tombé à ma sœur."

Nous pouvons donc mettre en parallèle les deux types de servitude : d'une part l'esclavage habituel, mais qui ne se réalise ici que par libre consentement, un esclavage où, bien que le corps soit esclave, l'esprit, lui, ne l'est pas. D'autre part la "servitude domestique", terme employé par Montesquieu dans *De l'esprit des lois*, pour désigner la relation inégale dans le mariage. Ce deuxième type de servitude est présentée comme plus dure, car elle est la négation de la "liberté philosophique", étant donné l'absence de toute libre volonté. C'est le cas également des femmes d'Usbek et celles d'Ibrahim, qui avait : "douze femmes extrêmement belles, qu'il traitoit d'une manière très-dure : il ne se fioit plus à ses Eunuques, ni aux murs de son Serrail : il les tenoit presque toujours enfermées dans leur chambre sans qu'elles pussent le voir, ni se parler ; car il étoit même jaloux d'une amitié innocente : toutes les actions prenoient la teinture de sa brutalité naturelle : jamais une douce parole ne sortit de sa bouche ; & jamais il ne fit un moindre signe, qui n'ajoutât quelque chose à la rigueur de leur esclavage."¹⁶

Nous pouvons découvrir par le biais du contraste entre le vrai et le faux Ibrahim, que le despotisme et la limitation de la liberté des femmes n'assurent ni la vertu de ces dernières, ni le bonheur de leur maître. La liberté de la femme est entendue surtout comme la libre disposition d'elle-même, et le libre choix de son amant, ce dont nous pouvons trouver des exemples dans tous les contes. C'est le cas de la femme indienne du conte 120 des *Lettres persanes*, qui se révolte contre les traditions, refusant de mourir sur le bûcher pour ne pas retrouver son vieux mari

gouvernements", p. 139.

¹³ Gaillard, Aurélia, "Montesquieu et le conte oriental. L'expérimentation du renversement", dans *Féeries*, n. 2, 2004-2005, p. 115.

¹⁴ *Lettres persanes*, lettre 65, p. 312.

¹⁵ Op. cit., lettre 65, p. 314.

¹⁶ *Lettres persanes*, lettre 135, p. 506.

jaloux, et elle choisit même de changer de religion et de devenir musulmane, pour éviter le second mariage au Paradis, avec son mari défunt.

L'exemple le plus frappant est celui d'*Arsace et Isménie*, car Ardasire/ Isménie¹⁷, non seulement choisit librement son amant, mais est aussi capable de lutter pour lui à plusieurs reprises et le menace de suicide, de peur de le perdre. Anaïs demande la mort pour ne plus devoir supporter la brutalité de son mari, et c'est le cas également de Roxane, qui est la seule femme dans le sérail d'Usbek à revendiquer le droit à l'amour et qui n'hésite pas non plus à se donner la mort après celle de son amant. Le conte des Guèbres présente également le choix libre des amants, où la femme, après un mariage forcé avec un eunuque, le délaisse, pour retrouver le bonheur avec son frère-amant. Le choix d'un couple incestueux pour représenter l'amour parfait atténue la critique du despotisme, éloigne le conte de la réalité, et le plonge dans un monde lointain -d'un point de vue aussi bien géographique que temporel - dans un âge d'or inconnu.

Un épisode de l'*Histoire véritable* illustre bien le despotisme "domestique" de certains monarques, que le lecteur peut facilement transposer au niveau politique. Le sultan, après avoir surpris une de ses femmes, la fait écraser par un éléphant. L'éléphant qui a été homme dans une vie antérieure, ayant subi une transmigration de l'âme, et se retrouvant donc dans la peau de l'animal, fait la réflexion suivante, comportant une critique forte contre le pouvoir despotique, bien évidemment plutôt politique que marital : "Je vais punir une femme pour avoir violé des lois qu'on est mille fois plus coupable d'avoir faites. J'obéis, mais c'est à regret."¹⁸ Dans *De l'esprit des lois*, Montesquieu, en réfléchissant sur le principe des Etats despotiques, écrit : "le despote n'a aucune règle, & ses caprices détruisent tous les autres"¹⁹.

Mais cela n'est pas vrai exclusivement pour le mariage, mais pour tout lien social : toute atteinte à la liberté rend les liens insupportables. Nous remarquons un déplacement du familial vers le politique dans le conte d'Anaïs et Ibrahim, où les deux Ibrahim se comportent dans le sérail comme des rois, le premier incarnant le despote et le nouveau le monarque juste. Ainsi, le vrai Ibrahim présente toutes les caractéristiques d'un tyran, "d'une brutalité naturelle", qui gouverne par la "crainte", ce qui est justement le propre du monarque des Etats despotiques, où "il faut de la crainte"²⁰. Il commande "sans qu'elles [ses femmes] pussent le voir"²¹, il les opprime en les enfermant "sous la clef", "sans qu'elles pussent [...] se parler", dans "la rigueur de leur esclavage"²², et il étend cette méfiance également à ses serviteurs, ses eunuques. De son côté, le faux Ibrahim, "le nouveau Maître", se comporte dans le sérail comme un monarque juste, qui assure la liberté et le bonheur de ses femmes-

¹⁷ Ardasire est l'alter-ego d'Isménie. Isménie est la dénomination de la femme à la fin du conte, devenant reine de la Bactriane.

¹⁸ *Histoire véritable*, p. 13.

¹⁹ *De l'esprit des lois*, livre III, chap. 8, "Que l'honneur n'est point le principe des états despotiques", p. 32.

²⁰ *De l'esprit des lois*, livre III, chap. 9, "Du principe du gouvernement despotique", p. 33.

²¹ *Lettres persanes*, lettre 135, p. 506.

²² *Ibid.*

sujets, “aussi libres qu’eux [les hommes]”²³. Montesquieu utilise des verbes pour décrire les actions propres à un monarque, mais dans ses actions, dans ses décisions, il montre de l’humanité et de la largesse : “le nouveau Maître prit une conduite si opposée à celle de l’autre qu’elle surprit tous les voisins. Il congédia tous les Eunuques ; rendit sa maison accessible à tout le monde ; il ne voulut pas même souffrir que ses femmes se voilassent ; c’étoit une chose assez singulière de les voir dans les festins parmi des hommes aussi libres qu’eux. Ibrahim crut avec raison que les coutumes du País n’étoient pas faites pour des Citoyens comme lui. Cependant il ne se refusoit aucune dépense, il dissipa avec une immense profusion les biens du jaloux, qui de retours trois ans après des País lointains où il avoit été transporté, ne trouva plus que ses femmes, & trente-six enfants.”²⁴

La liberté politique

La liberté politique ne signifie pas faire tout ce que l’on veut. Montesquieu donne la définition de la liberté politique dans *De l’esprit des lois* : “Dans un état, c’est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu’à pouvoir faire ce que l’on doit vouloir, & à n’être point contraint de faire ce que l’on ne doit pas vouloir.”²⁵ Ainsi, les premiers Troglodytes, bien qu’ils aient l’illusion d’être libres, ne le sont pas : “Ce Peuple libre de ce nouveau joug, ne consulta plus que son naturel sauvage ; tous les particuliers convinrent qu’ils n’obéiroient plus à personne ; que chacun veilleroient uniquement à ses intérêts, sans consulter ceux des autres.”²⁶ L’excès de liberté des Troglodytes tue la liberté, la liberté particulière empiète sur la liberté des tiers. Chez les Troglodytes, faute d’Etat et de lois, c’est la vertu et les mœurs qui devraient limiter la liberté individuelle, et la deuxième génération des Troglodytes n’aura pas de mal à la réaliser. Avec l’établissement d’un Etat, et la mise en place des lois, elles veillent sur la protection de la liberté, comme aussi sur son abus. Cette idée est explicitée plus longuement dans le chapitre de *De l’esprit des lois* intitulé “Ce que c’est que la liberté” : “La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent : &, si un citoyen pouvoit faire ce qu’elles défendent, il n’auroit plus de liberté, parce que les autres auroient tout de même ce pouvoir”²⁷.

Dans *l’Histoire véritable*, Montesquieu nous rend sensibles aux dangers menaçant la liberté par un procédé original, plaçant le porte-parole de la liberté dans la peau d’un éléphant. La phrase est prononcée après qu’un jeune éléphant perde la liberté et soit dressé, pour le plus grand plaisir des autres éléphants, qui vivent en captivité depuis longtemps : “La liberté naturelle est, de tous côtés, attaquée. Ceux qui vivent dans l’esclavage sont aussi ennemis de la liberté des autres que ceux qui commandent avec plus d’empire.”²⁸ La citation dévoile le caractère profondément égoïste des éléphants - hommes, et a une forte portée politique.

²³ *Lettres persanes*, lettre 135, p. 511.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *De l’esprit des lois*, livre XI, chap. 3, “Ce que c’est que la liberté”, p. 205.

²⁶ *Lettres persanes*, lettre 11, p. 162.

²⁷ *De l’esprit des lois*, livre XI, chap. 3, p. 206.

²⁸ *Histoire véritable*, p. 12.

L'éléphant, cet animal exotique, est réputé au XVIII^e siècle avoir "beaucoup d'instinct", être "fort tranquilles, & ne s'irrit[a]nt que lorsqu'on l'offense". L'*Encyclopédie* le décrit non seulement comme objet d'une observation, mais également comme un personnage des contes, car "l'amour du merveilleux a fait croire que l'éléphant a des vertus & des vices, qu'il est chaste & modeste, orgueilleux et vindicatif, qu'il aime les louanges, qu'il comprend ce qu'on lui dit"²⁹. Cependant ce n'est sûrement pas uniquement pour son pacifisme, son intelligence et sa vertu, que Montesquieu l'a préféré au lion. L'auteur y joue sur les symboles, en juxtaposant le symbole ordinaire du roi, le lion, au symbole antique du monarque, l'éléphant, qui se réfère à César : "On donne au lion le titre de Roi des animaux ; il n'en est que le tyran, et j'en suis le Roi."³⁰ L'idée de l'éléphant, protecteur des animaux, contre l'attitude sauvage et brutale du lion, est explicitée également quelques lignes plus loin : "tous les animaux qui craignoient les bêtes féroces venoient paître autours de lui [l'éléphant]"³¹. De plus, parler du roi indirectement, en le désignant par "l'éléphant", renforce le côté magique, imaginaire, de la fable.

Nous pouvons déduire que seules les mœurs et/ou les lois justes peuvent limiter, tempérer le pouvoir individuel, pour qu'il ne devienne pas abusif, et garantir ainsi la liberté. Arsace tire des leçons des fautes de son prédécesseur : "ce qui avoit troublé la fin du règne d'Artamène, c'est que dans sa jeunesse il avoit conquis quelques petits peuples voisins, situés entre la Médie et la Bactriane. Ils étaient ses alliés ; il voulut les avoir pour sujets, il les eut pour ennemis [...]"³². Arsace expose des maximes sur la liberté, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, où il associe l'idée du bonheur avec la liberté : "vous vivrez heureux sous mon empire, & vous garderez vos usages & vos lois. Oubliez que je vous ai vaincus par les armes, & ne le soyez que par mon affection."³³ C'est une idée qui suit bien celle exposée dans le chapitre intitulé "Des mœurs du peuple vaincu" *De l'esprit des lois* : "Dans ces conquêtes, il ne suffit pas de laisser à la nation vaincue ses lois : il est peut-être plus nécessaire de lui laisser ses mœurs ; parce qu'un peuple connoît, aime & défend toujours plus ses mœurs que ses lois"³⁴.

Montesquieu insiste sur l'importance de la stabilité des lois, la nécessité de les protéger, et surtout contre les abus des puissants. C'est la suite de sa réflexion à ce sujet dans *De l'esprit des lois*, où il aboutit déjà au constat que "tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser", donc "pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il

²⁹ Diderot, D'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers*, nouvelle impression en facsimilé de la première édition de 1751-1780, Stuttgart - Bad Cannstatt, 1966, vol. 5, art. "éléphant", p. 500-501.

³⁰ *Histoire véritable*, p. 13, citation remaniée et reprise également dans *Arsace et Isménie* : "On dit que le tigre est le roi des animaux, il n'en est que le tyran, & j'en suis le roi", *Arsace et Isménie*, p. 511.

³¹ *Arsace et Isménie*, p. 511, mais cette phrase a remplacé une autre, encore plus explicite : "On remarque que tous les animaux qui craignent les tigres & les lions se réfugient près des lieux où sont les éléphants."

³² *Arsace et Isménie*, p. 516.

³³ *Arsace et Isménie*, p. 517.

³⁴ *De l'esprit des lois*, livre X, chap. 11, "Des mœurs du peuple vaincu", p. 193.

faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir”³⁵. Les maximes d’Arsace sont une continuation parfaite de cette pensée. L’auteur expose les devoirs des princes, qui “consistoient en deux choses : l’une, de défendre les lois de l’Etat contre les passions des particuliers ; & l’autre, de les défendre contre leurs propres passions. Que le premier de ces devoirs étoit moins difficile à remplir que l’autre, parce qu’il est plus aisé de contenir les autres que de se contenir soi-même.”³⁶ Montesquieu dévoile avec une grande lucidité le danger des passions et des intérêts personnels qui menacent des deux côtés, avec une force égale, et cela est rendu sensible par ces phrases symétriques, qui dévoilent le balancement entre “les passions des particuliers” et “leurs propres passions [celles des rois]”. Nous pouvons rapprocher les maximes politiques d’Arsace des “maximes générales de politique” des *Pensées*, et nous pouvons constater que ce n’est que le style qui change, adapté au genre. Ainsi, bien entendu, les maximes d’Arsace reflètent sa méditation, et elles sont adaptées à son propre gouvernement, tandis que les maximes des *Pensées* sont très générales, et conformément à cela, Montesquieu utilise la formule impersonnelle : “Il ne faut point faire par les lois ce que l’on peut faire par les mœurs. Les lois inutiles affaiblissent les nécessaires. Quand il suffit de corriger, il ne faut point ôter”³⁷.

Le sujet de la tyrannie est un sujet abondant, auquel l’auteur revient souvent, non seulement dans ses œuvres théoriques, mais aussi au sein de ses contes, pour contester l’abus et les excès, et souligner ces dangers, et montrer qu’elle est la cause de sa propre perte. Montesquieu souligne cette idée dans un passage très ironique de *l’Histoire véritable*, en racontant la vie d’un tyran des Indes et de son médecin : le premier vivait de façon très dangereuse et malsaine, et au second, “l’étiquette de la cour [...] défendoit de lui [à l’empereur] survivre”³⁸. “Remarquez bien que tous les efforts que la tyrannie fait en sa faveur, ne manquent jamais de tourner contre elle.”³⁹ Un autre épisode de *l’Histoire véritable* dévoile bien que ce qui sépare le héros d’un tyran est infime, car les héros “manqués” dans la procréation divine deviennent des tyrans. “[...] les héros sont destinés à être les instruments de la vengeance divine, et, s’ils avoient une origine humaine, ils ne seroient pas assez inexorables”⁴⁰. Cette dernière caractéristique est aussi la première des tyrans, ce qui les sépare donc, c’est que les tyrans ne sont même pas les “instruments de la vengeance divine”, mais ceux de leur propre vengeance.

Nous avons donc vu que la liberté est primordiale dans la conception de la politique de Montesquieu, non seulement dans ses œuvres théoriques, mais également dans ses contes. Pour qu’un pays puisse vivre heureux, le monarque doit assurer à la fois la liberté individuelle, source d’épanouissement personnel, mais

³⁵ *De l’esprit des lois*, livre XI, chap. 4, p. 206.

³⁶ *Arsace et Isménie*, p. 514.

³⁷ Montesquieu, *Pensées, Le spicilège*, Laffont, Paris, 1991, Pensée 1007, p. 382.

³⁸ *Histoire véritable*, p. 49.

³⁹ *Histoire véritable*, p. 50.

⁴⁰ *Histoire véritable*, p. 57.

aussi la liberté politique, sans laquelle la prospérité du pays est impossible. Montesquieu représente l'envie de liberté à travers les figures féminines, et rend sensible leur soumission au despotisme essentiellement à travers l'institution du mariage, qui est dépeinte dans la majorité des cas comme une tyrannie. Par le déplacement du familial vers le politique nous pouvons deviner que les maris peuvent représenter les monarques, qui peuvent être soit justes, soit tyranniques, pour illustrer les divers gouvernements. Mais l'auteur dépeint également de façon claire la liberté politique, où les contes sont en résonance avec les idées qu'il défend dans *De l'esprit des lois*. Ainsi, le monarque, pour assurer la liberté, et ainsi aussi le bonheur de son peuple, doit veiller à éviter les abus, et pour cela les lois justes sont indispensables.

Résumé

Je me propose dans mon article d'étudier la question de la liberté, comme un principe indispensable de la conception du pouvoir de Montesquieu. J'étudie le thème de la liberté dans ses contes orientaux, qui ont une forte portée philosophico-politique, et j'utilise comme pièce de comparaison son ouvrage théorique, *De l'esprit des lois*, pour voir s'il s'agit d'une continuation, ou au contraire d'une contestation de sa théorie politique.

Nous avons distingué la liberté personnelle et la liberté politique, que nous avons examinées tout d'abord séparément, pour ensuite constater que les femmes enfermées dans le mariage, sont les incarnations de l'envie de liberté. Et de ce fait la liberté personnelle est indissociable de la liberté politique. Mais nous étudions dans un deuxième temps également la liberté politique de façon autonome, pour dégager les caractéristiques essentielles d'un monarque juste, c'est-à-dire le respect des lois, qui protègent justement contre l'excès, l'abus et la tyrannie.